


Liberté - Génie - Progrès
RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

PREFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
25 MARS 2013
MARIE-EST DREZERY

Montpellier, le 21 MARS 2013

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale

Ref. Chr : A/N4 - 2013
N° ref. : 2013-000386
Affaire suivie par : Emmanuelle BARETIE
emmanuelle.baretie@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 90

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet de création de la ZAC « Les Mazes » - Commune de Saint-Drézery (34)

Par courrier reçu le 15/01/2013, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de création de la ZAC « Les Mazes », située sur la commune de Saint-Drézery.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public... Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Régionale Adjointe
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement
Annie VIU

Horaires d'ouverture : 08h30-12h00 / 13h30-17h00
Tél. : 03 67 43 46 00 - fax : 03 67 45 15 00
Secteur d'aménagement concerté C2

www.région.languedoc-roussillon.fr